

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Master mention STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF :

110 – Approches pluriscientifiques / 115 – Physique / 118 – Sciences de la Vie / 124 – Psychologie

200 – Technologies industrielles fondamentales

315 – Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

331 – Santé / 335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 – Pratiques sportives (y compris : arts martiaux)

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire du master mention STAPS Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique participe à l'innovation, à la création et/ou à l'optimisation de comportements, de services ou de produits dans le domaine des interfaces homme-machine, homme-équipement, homme-environnement et tâches et homme-société, impliquant l'activité humaine.

Il accompagne le processus de transformation et conseille en fonction des besoins et des contraintes (bien-être, confort, sécurité, performance) au cours des différentes étapes de la démarche ergonomique, dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé. Il accompagne également l'individu dans son activité dans une logique de prévention des risques, de bien-être, de performance et/ou d'optimisation des facteurs humains. Il identifie et analyse les problèmes et/ou les besoins pour établir un diagnostic. Il participe à des projets pluridisciplinaires de recherche scientifique, à la veille scientifique et technologique dans un but d'innovations technologiques, sociales et/ou organisationnelles. Il développe, gère et évalue des projets en Recherche et Développement, et/ou optimise des systèmes complexes, spécifiques à l'activité physique dans lesquels interviennent des facteurs scientifiques, technologiques et humains. Il exerce des missions d'expertise, de coordination, de pilotage, d'évaluation et de développement visant l'accompagnement d'une performance ou d'une activité motrice.

Compétences

Le titulaire du master mention STAPS Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique développe des compétences dans l'analyse, le diagnostic et l'évaluation des ressources et des compétences des pratiquants et des situations dans lesquelles ils agissent. Il sait concevoir et programmer une intervention visant une transformation d'une situation en activité physique et/ou sportive. Il sait intervenir, encadrer, transformer et former. Il sait se situer par rapport à l'environnement de même qu'agir au sein d'une structure et d'un cadre professionnel. De manière spécifique, il sait évaluer, analyser et diagnostiquer la motricité humaine en la replaçant dans son contexte de réalisation. Il sait concevoir un matériel (dispositif, équipement et/ou matériau) et des environnements (situations, organisations) adaptés aux pratiquants / opérateurs / patients dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé. Il sait opérationnaliser la démarche ergonomique au service et auprès du pratiquant / opérateur / patient dans ces mêmes domaines. Il sait initier, structurer, personnaliser, transformer, évaluer un projet en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé, ainsi que le coordonner. Il sait identifier et mettre en œuvre les règles déontologiques et éthiques relatives aux champs de ses interventions.

Bloc 1 : Evaluer, analyser & diagnostiquer la motricité et l'activité humaine, en la replaçant dans son contexte de réalisation

- 1.1 Produire une analyse réflexive argumentée sur les théories de la motricité et de l'activité humaine
 - 1.11 *Théoriser et modéliser la motricité et l'activité humaine saines, expertes, pathologiques et/ou réparées*
 - 1.12 *Conduire une analyse réflexive et critique des déterminants et discriminants de la motricité et de l'activité humaine, sur une base pluridisciplinaire*
- 1.2 Produire une analyse systémique et une caractérisation individuelle des capacités du pratiquant / opérateur / patient, en le replaçant dans son contexte
 - 1.21 *Comprendre les besoins d'un public particulier (sain, expert, pathologique et/ou réparé)*
 - 1.22 *Profiler le pratiquant / opérateur / patient dans son contexte de réalisation*
- 1.3 Elaborer une démarche d'accompagnement liée aux besoins et aux contextes
 - 1.31 *Caractériser les besoins spécifiques.*
 - 1.32 *Hiérarchiser les axes d'accompagnement (ergonomie produit et environnement, ingénierie produit, etc.)*
- 1.4 Proposer des modalités de projets adaptés aux besoins et contraintes de chaque partenaire
 - 1.41 *Co-construire avec le partenaire du projet le diagnostic*
 - 1.42 *Co-construire avec le partenaire du projet les modalités de l'évaluation (objectifs, calendrier, finances, acceptabilité sociale)*
- 1.5 Articuler l'analyse de la motricité, de ses déterminants et discriminants et des besoins du pratiquant / opérateur / patient avec les dimensions sociales et organisationnelles du contexte
 - 1.51 *Maîtriser les enjeux liés au contexte social et au contexte organisationnel*
 - 1.52 *Envisager l'analyse de la motricité dans le contexte social et le contexte organisationnel*
- 1.6 Mettre en place une démarche scientifique pertinente (expérimentale, clinique...)
 - 1.61 *Maîtriser les démarches scientifiques de l'évaluation en laboratoire et/ou de terrain, par rapport aux théories et connaissances scientifiques*
 - 1.62 *Identifier les limites associées aux orientations retenues*
- 1.7 Concevoir et justifier des protocoles d'analyse, d'évaluation et/ou de caractérisation de l'activité
 - 1.71 *Développer des protocoles d'analyse, de mesure et de caractérisation de l'activité, en recoupant différents champs disciplinaires*
 - 1.72 *Justifier la démarche scientifique (expérimentale ou autre)*
- 1.8 Valider une instrumentation, certifier la qualité d'évaluation et traiter les données
 - 1.81 *Maîtriser et développer des outils de mesure et d'analyse, et leurs interactions (mécatronique, outils connectés, etc.)*

1.82 Maîtriser le traitement de données associé à la mesure et l'analyse (traitement du signal, programmation, analyses statistiques quantitatives et/ou qualitatives)

1.9 Analyser et critiquer les résultats des investigations

1.91 Interpréter les résultats des expérimentations, études de cas, etc. et maîtriser les limites

1.92 Savoir envisager les perspectives de recherches futures

Bloc 2 : Concevoir un matériel (dispositif, équipement et/ou matériau) adapté aux pratiquants / opérateurs / patients dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé

2.1 Proposer une analyse réflexive sur la pertinence des couplages existants entre le pratiquant / opérateur / patient et le matériel

2.11 Conduire une analyse réflexive critique sur les différents matériels associés au pratiquant / opérateur / patient et au contexte

2.2 Rédiger un cahier des charges technique et fonctionnel pour développer un nouveau matériel

2.21 Proposer un cahier des charges technique et fonctionnel d'un nouveau matériel

2.3 Simuler les changements envisagés en relation avec les différents enjeux du contexte (performance, confort, sécurité, santé, fiabilité, etc.)

2.31 Prendre en compte les conditions de faisabilité

2.32 Adapter ou développer le matériel en fonction de besoins et contraintes particulières du pratiquant / opérateur / patient (pathologies, handicap, etc.) ou du contexte

2.4 Négocier et ajuster une démarche d'ingénierie de conception prenant en compte les facteurs humains

2.41 Maîtriser et conduire les démarches d'ingénierie de conception, d'ergonomie et de production, en plaçant le pratiquant / opérateur / patient au centre du processus

2.5 Piloter la démarche R&D (propriété intellectuelle, réglementations, méthodologies de l'innovation, etc.)

2.51 Maîtriser les processus de R&D de matériel

2.6 Piloter la démarche d'industrialisation et de production (suivi qualité, normalisations, coûts, etc.) dans un contexte national et international

2.61 Maîtriser les processus d'industrialisation et de production de matériel

Bloc 3 : Concevoir les environnements (situations, organisations) adaptés aux pratiquants / opérateurs / patients dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé

3.1 Maîtriser les conditions de mise en œuvre d'une démarche ergonomique

3.11 Identifier les conditions d'intervention sur les situations

3.12 Planifier l'accompagnement au changement

3.2 Concevoir une démarche ergonomique argumentée prenant en compte les facteurs humains

3.21 Identifier les besoins prioritaires et les conditions de conduite du projet

3.22 Proposer une analyse réflexive ergonomique sur les environnements (situations, organisations) et les tâches (gestes, postures), en replaçant le pratiquant / opérateur / patient au centre du processus

3.3 Concevoir une démarche ergonomique systémique à visée individuelle et/ou collective et préventive

3.31 Conceptualiser des solutions ergonomiques dans une démarche systémique à visée individuelle et préventive

3.32 Conceptualiser des solutions ergonomiques dans une démarche systémique à visée collective et préventive

3.4 Concevoir des simulations

3.41 Conceptualiser des méthodes en simulation (simulation numérique, maquettage, immersion...)

3.42 Valider des méthodes en simulation

3.43 Rendre compte des résultats des simulations, de leurs champs de validité et de leurs limites

Bloc 4 : Opérationnaliser la démarche ergonomique au service et auprès du pratiquant / opérateur / patient dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé

- 4.1 Conduire la démarche ergonomique et accompagner la transformation selon des critères de bien-être, de confort, de sécurité et de performance
 - 4.11 *Créer et/ou adapter les conditions pertinentes et situées de mise en œuvre de la motricité et de l'activité humaine en fonction des caractéristiques individuelles du pratiquant / opérateur / patient et les tâches à réaliser*
 - 4.12 *Créer et/ou adapter les conditions pertinentes et situées de mise en œuvre de la motricité et de l'activité humaine en lien avec le matériel et l'environnement*
- 4.2 Conduire le protocole d'évaluation et d'intervention au service de la démarche ergonomique
 - 4.21 *Adapter le protocole de métrologie aux besoins et nécessités de la situation et du public à évaluer*
 - 4.22 *Créer et développer de nouveaux protocoles ou outils selon les besoins et nécessités de la situation et du public à évaluer*
- 4.3 Conduire le processus ergonomique en lien avec les activités en simulation et modélisation
 - 4.31 *Développer des protocoles contextualisés en simulation et modélisation dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé*
 - 4.32 *Intégrer et adapter les activités en simulation et modélisation au processus ergonomique dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé*

Bloc 5 : Initier, structurer, personnaliser et transformer un projet en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé

- 5.1 Savoir s'intégrer au processus d'innovation
 - 5.11 *S'impliquer dans le processus de création des innovations technologiques, en lien avec les pratiques émergentes et les transformations sociales*
- 5.2 Analyser et intégrer les enjeux du projet pour sa propre pratique professionnelle, compte tenu de ses missions et du contexte
 - 5.21 *Conduire une analyse réflexive sur les risques de sa pratique professionnelle (financiers, juridiques, de santé, éthiques, etc.)*
 - 5.22 *Conduire une analyse réflexive sur les opportunités de sa pratique professionnelle (développement d'activités, de compétences, de réseaux ; construction d'un positionnement, d'une visibilité ; etc.)*
- 5.3 Coordonner la réalisation d'un projet
 - 5.31 *Elaborer, maîtriser, coordonner et conduire un projet mobilisant des connaissances pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif*
 - 5.32 *Assumer la responsabilité du projet*

Bloc 6 : Coordonner un projet en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé (1 bloc de compétences)

- 6.1 Piloter une équipe
 - 6.11 *Manager et faire évoluer une organisation (leadership, communication interne et externe avec des spécialistes et des non-spécialistes, etc.)*
- 6.2 S'adapter à différents réseaux socio-professionnels
 - 6.21 *Prendre en compte la nature du réseau socio-professionnel (donneurs d'ordre, sous-traitants, etc.)*
 - 6.22 *Prendre en compte la dimension nationale et internationale du réseau*
- 6.3 Produire un discours accessible, précis et argumenté
 - 6.31 *Communiquer, vulgariser, présenter et négocier en s'adaptant à différents interlocuteurs*

Blocs 7 à 9 : Compétences transversales Master

Bloc 10 : Compétences spécifiques de parcours

- 10.1 Concevoir, coordonner et mettre en œuvre une démarche d'ingénierie
- 10.2 Concevoir, coordonner et mettre en œuvre une démarche ergonomique à des fins de prévention des blessures et d'optimisation de la performance
- 10.3 Concevoir, coordonner et mettre en œuvre une démarche d'accompagnement à des fins d'optimisation de la performance et de prévention des blessures
- 10.4 Concevoir, coordonner et mettre en œuvre une démarche de recherche et de R&D

Chaque mention pourra être déclinée en parcours-type (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- Conception de matériels et de dispositifs liés à l'activité physique, au sport, à l'industrie et à la santé
- Ergonomie et facteurs humains
- Secteur du conseil et de l'accompagnement dans les domaines du sport, de la santé, du travail et des loisirs
- Recherche

Mots clés des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

INGENIERIE ; ERGONOMIE ; RECHERCHE ; SPORT ; BIEN-ETRE ; SANTE ; TRAVAIL ; LOISIRS.

Types d'emplois accessibles

- Ingénieur conseil,
- Ingénieur produit,
- Ingénieur de recherche,
- Ingénieur essai terrain - essai laboratoire,
- Ingénieur développement,
- Ingénieur conception - production,
- Responsable de projet technique et technologique,
- Responsable technico-commercial,
- Responsable qualité contrôle,
- Responsable logistique,
- Ergonome,
- Chargé de missions en ergonomie,
- Spécialiste facteurs humains et organisationnels,
- Référent-accompagnateur scientifique, méthodologique et technologique de la performance,
- Chargé d'analyse et de développement

Mots clés des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

INGENIEUR ; ERGONOME ; REFERENT SCIENTIFIQUE, METHODOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE; CHARGE DE RECHERCHE ; CHARGE DE MISSIONS

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

- H1206 Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1302 Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- Industriels
- K2401 Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K2402 Recherche en sciences de l'univers de la matière et du vivant
- M1402 Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités

Cette activité est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le Master mention STAPS "Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique".

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets tutorés ou non et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence *a priori* avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place : 2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hoc de leurs sites web (à faire : AA + GR)